



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-05-061

**CONVENTION DE
REDISTRIBUTION DE LA
SUBVENTION DE L'ETAT
DANS LE CADRE DE
L'ENQUETE
DEPLACEMENTS VILLES
MOYENNES (EVDM)**

**SEANCE
DU 10 AVRIL 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 31

votants : 35

**DATE DE CONVOCATION :
29 MARS 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Daniel FROMENT**

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Pontarmé, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLEREJL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBERT Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :
Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 31 présents, 18 absents et 4 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de prescription de l'enquête déplacements villes moyennes (EDVM) n°2015CC0658, 27 Novembre 2015,

Vu la convention constituant un groupement de commandes entre le SMBCVB avec les communautés de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, de l'Aire Cantilienne, des Trois Forêts et du Clermontois n°2018CC04036, dans le cadre de l'élaboration de l'enquête déplacements villes moyennes (EDVM),

Durant l'année 2017, un groupement de commandes a été constitué dans le cadre de l'élaboration de l'enquête déplacements villes et moyennes (EDVM) certifiée CERTU.

En qualité de coordonnateur, le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise était chargé d'instruire et de suivre les demandes de subventions hors celles concernant le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Oise (demandes faites par les autorités organisatrices de la mobilité).

Dans l'attente du règlement des subventions, les membres du groupement ont partagé les frais engagés par le coordonnateur du groupement pour les besoins relatifs aux études.

Le coordonnateur n'ayant pas de fiscalité propre, les membres du SMBCVB, l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) et la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée (CCLVD) ont également participé financièrement aux dépenses relatives à l'EDVM.

La répartition financière s'est effectuée au prorata de la population de chacun des maîtres d'ouvrage sur la population du territoire. Concernant les EPCI membres du SMBCVB, les répartitions financières de l'ACSO et de la CCLVD étaient respectivement de 70% et 30% du montant total des dépenses revenant au Syndicat Mixte (conformément aux règles de fonctionnement général de la structure).

Le solde de la participation de chaque membre du groupement de commandes ayant été réalisé suite à la présentation du rendu définitif des résultats de l'enquête ménage, il s'agit désormais de déterminer par la présente convention, les modalités de redistribution de la subvention de l'Etat d'un montant total de 34 800,00 euros.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, par un vote au scrutin ordinaire, par 35 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident :

Envoyé en préfecture le 16/04/2018

Recu en préfecture le 16/04/2018

Affiché le

16 AVR. 2018

ID : 060-200066975-20180410-DEL2018CC05061-DE

- **DE VALIDER** la convention de redistribution de la subvention de l'Etat
- **DE VALIDER** le montant de 4 764,12 euros à verser à la Commune de Senlis et d'Halatte,
- **DE VALIDER** le montant de 3 570,48 euros à verser à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- **DE VALIDER** le montant de 5 230,44 euros à verser à la Communauté de Communes du Pays Clermontois,
- **DE VALIDER** le montant de 6 375,36 euros à verser à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne,
- **DE VALIDER** le montant de 4 457,88 euros à verser à la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée,
- **DE VALIDER** le montant de 10 401,72 euros à verser à l'Agglomération Creil Sud Oise.
- **D'AUTORISER** le Président du SMBCVB à signer tous les documents s'y référants.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 16 AVR. 2018
Et de l'affichage le : 16 AVR. 2018

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le : 13 AVR. 2018

Le Président,

Philippe CHARRIER